

# Morphologie des partis politiques francophones en 1992 et 1993

---

Rédigée par Peter JANSSENS

Assistant à la Section de Politologie de la Katholieke Universiteit Leuven, en collaboration avec les secrétariats des partis politiques

## PARTI SOCIAL CHRETIEN (PSC)

### 1. Le Congrès

- Louvain-la-Neuve, 24 avril 1993. Congrès: "Resserrer les liens entre les citoyens"

Nombre de participants: 1000 personnes (dont 600 votants)

Congrès thématique: renforcer la démocratie par la définition d'un nouveau contrat social avec et entre les citoyens

Congrès statutaire: adaptation d'un protocole additionnel aux statuts pour assurer le renforcement de la présence féminine (1/3) sur les listes

### 2. Le Conseil Général

#### 2.1 Composition

Art.33 des statuts:

"Le Conseil général se compose:

- a) du Comité directeur;
- b) des Présidents des Comités d'arrondissement ou de leur représentant mandaté...;
- c) des délégués d'arrondissement à raison d'un délégué par tranche de 500 membres...;
- d) des Ministres, des Ministres d'Etat, des Parlementaires, des Députés permanents et d'un membre choisi en son sein par le Groupe PSC de chaque Conseil provincial;
- e) des Présidentes des Comités d'arrondissement des Femmes PSC...;
- f) des Présidents des Comités JSC des arrondissements...;
- g) des Présidents des Comités d'arrondissement de la Fédération des Mandataires communaux...;
- h) de toute personne que le Comité directeur estime utile de consulter."

#### 2.2 Fréquence des réunions

Le Conseil général n'a pas été convoqué pendant la période 1992-1993.

#### 2.3 Compétences

Art. 34 des statuts:

"Le Comité directeur convoque le Conseil général pour le consulter sur toute question politique qui requiert son avis.... Le Conseil général ne peut exprimer son avis qu'à titre indicatif, sauf en cas d'application de l'article 35."

Art 35 des statuts:

"En cas d'urgence constatée par le Comité directeur, le Conseil général remplace le Congrès pour la mission qui lui est délimitée par le Comité directeur."

### 3. Le Comité Directeur

#### 3.1 Composition

Art. 37 des statuts: Le Comité directeur se compose:

1. Avec voix délibérative

a) du Président national

b) d'un représentant de chaque arrondissement désigné par le Comité d'arrondissement

*Situation 1992-1993*

Deprez Gérard

*Arlon:* Arens Josy

*Ath:* Lenfant Pierre

*Bastogne:* Petit Guy

*Bruxelles:* Jonnart Pierre

*Charleroi:* Durieu Michel

*Dinant:* Wagemans Bruno

*Huy:* Taton Albert

*Liège:* Pirmolin Jacques

*Marche:* Ledoux Jean-Paul

*Mons:* Liénard Albert

*Mouscron:* Detremmerie Jean-Pierre

*Namur:* Doumont Michel

*Neufchâteau:* Poncelet Jean-Paul

*Nivelles:* Courtin Jean

*Philippeville:* Delwart Joseph

*Soignies:* Vivier Léon

*Thuin:* Dewasme Francis

*Tournai:* Foncoux Jean

*Verviers:* Schyns René

*Virton:* Migeaux Benoît

*Waremme:* Evrard Pol

*D.C. Italienne:* Virone Carmelo

c) des Chefs de Groupes P.S.C. des assemblées législatives

*Sénat:* Wintgens Pierre

*Chambre:* Langendries Raymond

*Conseil Com. Française:* de 'T Serclaes  
Nathalie

*Conseil Rég. Wallon:* Lefevre Jacques

*Conseil Rég. Bruxellois:* Harmel Domi-  
nique

d) de deux membres du Sénat et de deux membres de la Chambre choisis par leur groupe respectif

*Sénat:* Flagothier Georges

Poulet Edouard

*Chambre:* Grimberghs Denis

Hiance Ghislain

e) de deux Ministres choisis par leurs pairs

Lebrun Michel

Wathelet Melchior

- f)* de la Présidente nationale des femmes P.S.C. Bribosia Michèle
- g)* du Président national des Jeunes P.S.C. Bertrand Marc
- h)* du Président de l' Association des Mandataires Locaux Bouchat André
- 2. Avec voix consultative**
- a)* des Ministres et Secrétaires d'Etat
- Grafé Jean-Pierre  
Lebrun Michel  
Liénard Albert  
Lutgen Guy  
Maraite Joseph  
Maystadt Philippe  
Thys Jean-Louis  
Wathelet Melchior
- b)* des Présidents P.S.C. des assemblées législatives
- Corbisier-Hagon Anne-Marie  
Grosch Mathieu  
Nothomb Charles-Ferdinand
- c)* du Secrétaire politique
- d)* du Secrétaire général
- Scharff Pierre
- e)* de la Secrétaire politique nationale des Femmes P.S.C.
- Foncoux Jean
- f)* du Secrétaire général des Jeunes P.S.C.
- Lejeune Annie
- g)* du secrétaire général du CEPESS
- Henry de Generet Philippe
- h)* d'un délégué du C.S.P.
- Poncelet André-Marie
- i)* d'un représentant des élus du P.S.C. au Parlement européen
- Gehlen Albert
- j)* du responsable financier
- Herman Fernand
- k)* de toute personne que le Comité directeur estimera utile d'inviter, de cas en cas, en raison de sa compétence particulière
- Collette Jean-Marie
- Le Président de la Commission des Sages:* Califice Alfred
- Le Président de la Communauté Educative Sociale Chrétienne:* Charlier Philippe
- Le Président de la Commission Agricole:* Sondag Jean
- Attaché de presse:* Lejeune Annie
- Le Représentant de l'A.D.W.:* Henrard Claude
- Le Délégué du P.S.C. en R.F.A.:* Jeanmoye Joseph
- Invités au Comité Directeur:*
- Dalem Amand  
Descampe Edouard  
Dispaux-Cornil Elisabeth  
Goor Cécile  
Hallet Jean  
Lecleir Danièle  
Louis André  
Mainil Pierre  
Van Campenhoudt Marc  
Willame Magdeleine

### 3.2 Fréquence des réunions: hebdomadaire

### 3.3 Compétences

#### Art. 36 des statuts:

"Le Comité directeur constitue l'instance de direction du Parti. Ses pouvoirs émanent du Congrès qui lui donne mandat et décharge de son action. Il arbitre les litiges et, en ce qui concerne les conflits de personnes, il ne se prononce qu'après avoir pris l'avis de son Conseil des Sages. Il assure la coordination entre le Parti, les groupes parlementaires et les Ministres."

### 4. Le Président

Deprez Gérard a été élu président en 1991 par le Comité Directeur.

### 5. Le personnel du parti

#### 5.1 Énumération des fonctions principales

##### *La Présidence*

Président:	Deprez Gérard
Vice-Présidents:	Wintgens Pierre Lecleir Danièle Herman Fernand
Secrétariat particulier:	Dubuisson Chantal

##### *Le Secrétariat Général*

Secrétaire politique général:	Scharff Pierre
Secrétaire général, chargé des relations avec les arrondissements/sections locales et de l'animation:	Foncoux Jean
Administrateur général:	Collette Jean-Marie
Secrétaire général aux relations internationales:	Saur Léon
Attachée de presse:	Lejeune Annie
Secrétariat politique:	Franck Vinciane
Service membres:	Sevrin Véronique
ASBL Centre 2000:	Collette Jean-Marie
PSC Services:	De paradis Claudine

*Les associations:*

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation	Maucq Serge (Président)
Association des mandataires locaux CEPESS	Lebrun Michel (Président) Poncelet André-Marie (Secrétaire général)
Femmes P.S.C.	Bribosia Michèle (Présidente)
Jeunes P.S.C.	Bertrand Marc (Président national)
Ainés du P.S.C.	Dispaux Elisabeth (Présidente)
Communauté Educative Sociale Chrétienne	Charlier Philippe (Président)

**5.2 Autres collaborateurs**

Les collaborateurs au niveau:

- du Parlement fédéral: 5 personnes
- des Conseils régionaux: 3 personnes
- des Conseils communautaires: 3 personnes.

Collaborateurs au siège du parti avec un contrat de travail permanent: 5 personnes.

**6. Les cadres**

Le P.S.C. a:

65	conseillers provinciaux
1	député permanent
1012	conseillers communaux
281	échevins
73	bourgmestres.

**7. Les membres du parti**

Le P.S.C. avait 40.300 membres en 1992 et 39.500 en 1993 dont 60% d'hommes et 40% de femmes. 10% des membres ont moins de 30 ans, 60% entre 30 et 60 ans et 30% entre 60 et 70 ans.

Distribution par province:

Brabant wallon	7%
Bruxelles	10%
Luxembourg	10%
Namur	15%
Liège	28%
Hainaut	30%

Le P.S.C. est structuré en 24 arrondissements et 292 sections locales.

## 8. Comptes déclarés par le parti <sup>1</sup>

Le rapport couvre la période du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1993. Les données sont le résultat des activités du Parti Social Chrétien (secrétariat national) ainsi que de l'A.S.B.L. ACTION SOLIDAIRE<sup>2</sup> et de l'A.S.B.L. CENTRE 2000<sup>3</sup>.

<i>Recettes</i>	1992	1993
- produits courants	71397729	91672405
- résultats financiers	804621	3464528
- résultats exceptionnels		272656
<i>Dépenses</i>		
- charges courantes	71488064	68889227
- résultats exceptionnels	514983	
<i>Résultat:</i>	199303	26520362

## 9. Publications

### *Périodiques*

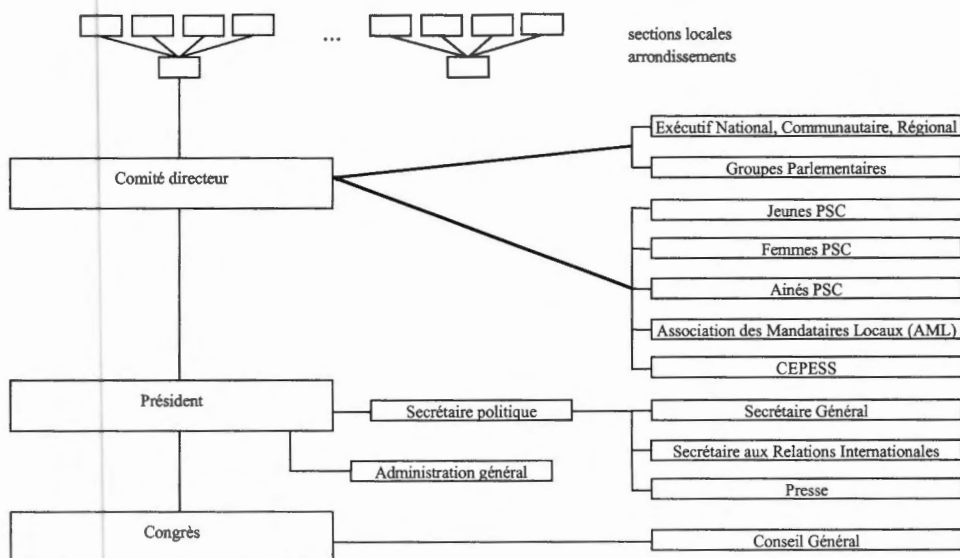
- *Temps Nouveaux* (mensuel, tirage: 30000 exemplaires)
- *Infor sections* (tous les 15 jours, tirage: 300 exemplaires)
- *Textes du Congrès* (3000 exemplaires)

<sup>1</sup> Rapport de la Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Sénat et Chambre des Représentants*, 993/2 (S.O. 1992-1993) (Chambre), p. 20. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur les comptes enregistrés et clôturés de recettes et de dépenses des A.S.B.L., constituées en vertu de la loi du 4 juillet 1989, ainsi que sur les recettes et les dépenses des partis politiques. *Chambre des Représentants et Sénat*, 1397/1 (S.O. 1993-1994) (Chambre), p. 28-33.

<sup>2</sup> Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.

<sup>3</sup> Créée en vertu de l'article 104 (anciennement 71) du Code des impôts sur les revenus.

## 10. Organigramme



## PARTI REFORMATEUR LIBERAL (PRL)

### 1. Le Congrès

- Bruxelles, 19 février 1992. Congrès statutaire: adoption de nouveaux statuts.

Nombre de participants: +/- 1500 personnes

- Bruxelles, 28 et 29 novembre 1992. Congrès statutaire: examen et adoption du "contrat de confiance entre le PRL et le citoyen" et de la "déclaration de principes".

Nombre de participants: +/- 1500 personnes

- Bruxelles, 20 novembre 1993. Congrès: "PRL, la force du changement."

Congrès statutaire: examen et adoption d'un projet de résolution pour changer la politique ("réformes à apporter au système politique en Belgique") et pour changer de politique ("répondre aux vraies préoccupations des citoyens").

Nombre de participants: +/- 1500 personnes

### 2. Le Comité Permanent

#### 2.1 Composition

Art. 6, §1 des statuts:

"Le Comité Permanent comprend:

- le Président;
- les Vice-Présidents;
- les anciens Présidents;
- les anciens Vice-Présidents élus conformément à l'article 10 des statuts;
- le Président national du PRL-PVV s'il est membre du PRL;
- le Président de la Régionale de Bruxelles;
- le secrétaire général;
- le secrétaire général adjoint;
- les membres du Bureau;
- les membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage;
- les parlementaires nationaux et européens ainsi que leur premier suppléant;
- les membres des Conseils régionaux;
- les députés permanents;
- les chefs de groupe aux Conseils provinciaux;
- les membres du Conseil de la Communauté germanophone;
- les Présidents et Secrétaires généraux politiques des Fédérations provinciales et d'arrondissement et le Secrétaire général politique de la Régionale de Bruxelles;
- le Président régional PRL (PFF Partei für Freiheit und Fortschritt) de la Région de langue allemande;
- le Secrétaire administratif du PRL;
- le Trésorier et le Trésorier-adjoint du PRL;
- le directeur du Centre Paul Hymans ou son délégué, membre du PRL;
- les membres représentant le PRL dans les organismes régionaux et économiques de la Wallonie, de Bruxelles et de la Communauté germanophone.

Le Comité Permanent comprend également:

- 6 représentants de la Fédération des Femmes pour les Réformes et la Liberté;
- 2 représentants de l'Association Défense de la périphérie bruxelloise;
- 1 représentant de la Société Libérale d'études et de conférences;
- 1 représentant de l'Association solidarité libérale;
- 4 représentants de la Confédération des Organisations de Jeunesse libérales;
- 2 représentants de la Ligue des Mutualités Libérales;
- 2 représentants du Syndicat Libre de la Fonction Publique;
- 14 représentants de la Fédération des Mandataires provinciaux, communaux, et de CPAS à raison de deux par province, deux pour l'arrondissement de Nivelles et quatre pour la Régionale de Bruxelles;
- 1 représentant de l'Institut Libéral de Formation et d'Animation culturelle;
- 3 représentants des Associations s'occupant du Tiers Monde;
- 2 représentants de la CGSLB;
- 3 représentants du Mouvement Libéral Wallon;



- 1 représentant du Cercle Libéral d'Etude et de Réflexion (CLER);
- 7 représentants des JRL dont 2 doivent appartenir à la Région bruxelloise;
- 6 représentants de la Ligue des Pensionnés Libéraux;
- 3 représentants de chaque Commission d'études agréée par le Bureau;
- 3 représentants du Centre d'Etudes Charles Rogier.

Ces représentants, qui doivent être membres du PRL, sont désignés par les organismes qu'ils représentent.

Le Comité Permanent comprend en outre:

- 4 membres désignés conjointement par le Président du PRL et le Président de la Régionale de Bruxelles pour leurs compétences particulières;

- des délégués désignés par les Fédérations d'arrondissement et la Régionale de Bruxelles à raison d'un délégué par tranche de 5000 voix obtenues lors du scrutin sur la liste de la Chambre des Représentants."

## 2.2 Fréquence des réunions: quatre fois par ans

## 2.3 Compétences

Art.6, §2 des statuts:

"Le Comité Permanent:

- est souverain entre les Congrès;
- contrôle les activités du Bureau;
- reconnaît les organismes sociaux, politiques, économiques, culturels ou autres qui seront représentés au sein des différentes instances du PRL."

## 3. Le Bureau

### 3.1 Composition

Art. 7, §1 des statuts: Le Bureau comprend:

	<i>Situation 1992-1993</i>
le Président du PRL	Gol Jean
les Vice-Présidents du PRL	Borsus Willy Detaille Michèle Reynders Didier
le Président de la Régionale de Bruxelles	De Decker Armand
les anciens Présidents du PRL	Mundeleer Georges (Bruxelles) Van Halteren Pierre (Bruxelles)
les anciens Vice-Présidents élus sur base de l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989	
le Secrétaire général	Simonet Jacques
le Secrétaire général adjoint	Bertrand Etienne

le Président et le Secrétaire de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage

Henrion Robert  
Rion Pierre

le Président national du PRL-PVV s'il est membre du PRL

les parlementaires et parlementaires européens

*Parlementaires*  
Aubecq Charles  
Bacquelaine Daniel  
Barzin Jean  
Bertouille André  
Bock Jean  
Boël Pol  
Cornet d'Elzius Christine  
Damseaux André  
Decléty Arnaud  
de Clippele Jean-Pierre  
de Donnée François-Xavier  
D'Hondt Denis  
Draps Willem  
Ducarme Daniel  
Duquesne Antoine  
Evers Alfred  
Hasquin Hervé  
Hatry Paul  
Hazette Pierre  
Herzet-Govaerts Jacqueline  
Houssa Joseph  
Knoops Etienne  
Kubla Serge  
Mayence-Goossens Jacqueline  
Michel Louis  
Monfils Philippe  
Pierard Guy  
Pivin Jacques  
Saulmont Guy  
Severin Jean-Marie  
Stengers Marie-Laure  
Vandenhautte Jacques  
van Weddingen Eric  
*Parlementaires européens*  
André-Leonard Anne  
Defraigne Jean

les chefs de groupe PRL dans les Conseils régionaux et de communautés  
les députés permanents

Collas Berni  
  
André Jean-Marie  
Boucher Pierre  
Mathieu Gérard  
Pire Georges  
Rober Didier  
Sevrin Georges  
Tilmans Dominique

le secrétaire administratif du PRL

le Trésorier et le Trésorier adjoint du PRL

les Présidents des Fédérations d'arrondissement

les Ministres d'Etat s'ils ne sont pas Ministre en fonction, les anciens Ministres, les anciens Secrétaires d'Etat et les anciens Présidents d'Assemblée

25 membres élus par le Comité Permanent en son sein et après appel aux candidatures, dont au moins 10 membres appartenant à la Régionale de Bruxelles

Wathelet Philippe

Wauthier Michel

Vandermeulen Lucien

Foret Michel

Robert Claude

Aussems Pierre

Blanche Marc

Bolly Roger

Boucart Robert

Dutrieux Jean

Fontaine Philippe

Gobeyn André

Hinnekens Raymond

Huin Michel

Léonard Charles

Marchand Bernard

Olivier Louis

Picron Jean

Porignaux Roger

Schreder Philippe

Vernieuwe Guy

*Ministre d'Etat*

Toussaint Michel

*Anciens Ministres*

Cornet d'Elzies Charles

Demuyter Albert

Fagnoul Bruno

Simonet Henri

Tromont Michel

Van Offelen Jacques

André Eric

Brassine Jacques

Burstin Francis

Cools Marc

de Fays Marie-Françoise

de Jonghe d'Ardoye Yves

Deville Francine

Drèze Pierre

Gerlache Thérèse

Goffinet Philippe

Leblicq Jacqueline

Leclercq Christian

Lejeune Christian

Lemesre Marion  
 Lenoir Marie-Claire  
 Liebin Bernard  
 Monfils Christian  
 Neven Marcel  
 Pary-Mille Florine  
 Poswick Eric  
 Rigo Paul  
 Schepmans Françoise  
 Straus-Godet Anne-Marie  
 Van Espen Jean-Marc  
 Zenner Alain

2 membres cooptés par le Bureau ainsi constitué

2 représentantes des Femmes PRL

Cambier Josette  
 Van Rompaey Gaby

3 représentants des JRL

Goergen Pascal  
 Janssens Frédéric  
 Mathen Denis

1 représentant PRL de la périphérie

Van Hoobrouck François

La fonction de membre du Bureau est incompatible avec celle de Ministre ou de Secrétaire d'Etat en fonction. Ils sont néanmoins invités au Bureau et y ont voix consultative.

Gentges Bernd

Le Bureau comprend en outre:  
 un délégué du Centre Paul Hymans, membre du PRL

Rutten Benoît

un représentant du Syndicat Libre de la Fonction Publique, membre du PRL

Ongena Marcel

un représentant de la Ligue des Mutualités Libérales, membre du PRL.

Marechal Raymond.

un représentant de la Ligue des Pensionnés Libéraux, membre du PRL

Charlier-Guillaume Marcelle

Le Bureau a ainsi invité Clerdent Pierre, Jadot Philippe et Masson Paul.

### 3.2 Fréquence des réunions: bimensuelle

### 3.3 Compétences

Art.7, §2 des statuts:

"Le Bureau représente le PRL, assure sa gestion politique et administrative et prend les décisions commandées par la situation politique.... Sur proposition de son Président, et du Président de la Régionale de Bruxelles, il élit le Trésorier et le Trésorier adjoint, conformément aux stipulations de l'article 15, §1 des présents statuts.... Le Bureau fixe le montant annuel de la cotisation des mandataires. En cas d'urgence, il décide de la convocation du Congrès et fixe l'ordre du jour."

#### 4. Le Comité exécutif

##### 4.1 Composition

Art. 8, §1 des statuts: Le comité exécutif comprend:

	<i>Situation 1992-1993</i>
le Président du PRL	Gol Jean
les Vice-Présidents du PRL	Borsus Willy Detaille Michèle Reynders Didier
les anciens Présidents du PRL	Damseaux André Duquesne Antoine Michel Louis Mundeleer Georges ( <i>Bruxelles</i> ) Van Halteren Pierre ( <i>Bruxelles</i> )
les anciens Vice-Présidents du PRL élu conformément à l'article 10 des statuts adoptés le 2 décembre 1989	Ducarme Daniel
le Président de la Régionale de Bruxelles	De Decker Armand
le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, le Trésorier et le Trésorier-adjoint	Simonet Jacques Bertrand Etienne Foret Michel Robert Claude
les chefs de groupe de la Chambre, du Sénat, du Conseil de la Communauté Française, du Conseil Régional Wallon et du Conseil Régional Bruxellois	Collas Berni (Communauté germanophone) de Donnée François-Xavier (Sénat) Hasquin Hervé (Région Bruxelles-Capitale) Kubla Serge (Région Wallonne) Monfils Philippe (Communauté française)
le Président de l'inter-groupe parlementaire	
deux membres du Bureau appartenant à la Régionale de Bruxelles désignés par le Bureau sur proposition du Président de la Régionale de Bruxelles	Demuyter Albert Draps Willem
le Président de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage	Henrion Robert
le Président des JRL	Janssens Frédéric
la Présidente des Femmes PRL	Herzet-Govaerts Jacqueline
un membre germanophone du Bureau désigné par celui-ci	Gentges Bernd
éventuellement et sur proposition du Président du PRL, trois membres du Bureau cooptés par le Comité Exécutif à la majorité des 2/3	Hazette Pierre

les Présidents d'Assemblée, les Ministres et Secrétaires d'Etat en fonction  
 les anciens Présidents d'Assemblée, Ministres et Secrétaires d'Etat, membres du PRL

*Ancien Président d'Assemblée*

Defraigne Jean  
*Anciens Ministres*  
 Aubecq Charles  
 Bertouille André  
 Cornet d'Elzius Charles  
 Decléty Arnaud  
 Fagnoul Bruno  
 Hatry Paul  
 Knoops Etienne  
 Mayence-Goossens Jacqueline  
 Olivier Louis  
 Simonet Henri  
 Toussaint Michel  
 Tromont Michel  
 Van Offelen Jacques

4.2 Fréquence des réunions: presque une fois par mois

4.3 Compétences

Art. 8, §2 des statuts:

"Le Comité Exécutif exerce les compétences du Bureau dans les limites fixées par celui-ci.

Le Comité Exécutif peut notamment recevoir mandat du Bureau d'exercer les compétences de celui-ci:

- 1) en période de crise gouvernementale
- 2) en période électorale
- 3) lors de négociations gouvernementales.

Le Comité Exécutif fait rapport au Bureau de l'exercice de son mandat. Il prépare les réunions des divers autres organes du PRL, traite les questions politiques urgentes, assiste le Président du PRL dans sa mission, forme les délégations du PRL, notamment en cas de négociations. Il est présidé par le Président du PRL."

5. Elections des mandats

Jean Gol a été élu Président du PRL au suffrage universel le 15 mars 1992.

Il y avait 6917 bulletins dont 6841 étaient valables:

6412 ont voté OUI

429 ont voté NON.

Le taux de participation s'élevait de 19,54% (par rapport au nombre d'affiliés au 15 mars 1992).

Le 16 mai 1992, le Comité Permanent a élu les Vice-Présidents, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint et 25 membres du Bureau. Les résultats du scrutin:

Didier Reynders (170 voix sur 240) et Michèle Detaille (151 voix sur 240) ont été élus comme Vice-Présidents;

Jacques Simonet (157 voix sur 240) a été élu comme Secrétaire général;

Etienne Bernard (206 voix sur 240) a été élu comme Secrétaire général adjoint.

Le 20 mars 1993, le Comité Permanent a élu Willy Borsus comme Vice-Président avec 86 voix sur 99 (4 blancs et nuls).

## 6. Le personnel du parti

### 6.1 Énumération des fonctions principales

#### a) *Le cabinet du président du parti:*

Le Président:	Gol Jean
Les Vice-Présidents:	Reynders Didier, direction générale du cabinet Detaille Michèle Borsus Willy
Le secrétaire politique:	Simonet Jacques
Le secrétaire politique adjoint:	Bertrand Etienne
Le porte-parole et son adjoint:	Burstin Francis Bechoux Hervé
Le secrétaire général administratif:	Vandermeulen Lucien

#### b) *Le Centre Paul Hymans*

Gol Jean  
De Croo Herman

#### c) *Les groupes thématiques*

##### *Délégués*

Bertouille André  
  
Bertrand Etienne  
Delruelle Janine  
Denis Robert  
Detaille Michèle  
Ducarme Daniel  
  
Duquesne Antoine  
Foret Michel  
Hasquin Hervé  
Knoops Etienne  
Lejeune Christian  
Mayence Jacqueline  
Miller Richard  
Monfils Philippe

##### *Secteurs*

Pensions, anciens combattants et victimes de la guerre  
Plan pour l'emploi  
Famille, enfance, logement  
Protection de la nature  
Politique communale  
Solidarité et lutte contre l'exclusion sociale  
Enseignement  
Sécurité et police  
Recherche scientifique  
Citoyenneté européenne  
Indépendant et classes moyennes  
Coopération au développement  
Culture  
Santé et problèmes éthiques

Reynders Didier	Entreprises publiques et privatisations
Simonet Jacques	Immigration
van Weddingen Eric	Réforme fiscale
Zenner Alain	Réforme et modernisation du droit
<i>d) Institut Libéral de Formation et d'Animation Culturelle (ILFAC)</i>	Burstin Francis
	Jadot Philippe
<i>e) Les porte-paroles</i>	Burstin Francis
	Bechoux Hervé
<i>f) Les groupements de catégories spécifiques</i>	
Jeunes Réformateurs Libéraux (JRL)	Janssens Frédéric
Fédération des Etudiants Libéraux (FEL)	Poskin Hervé-Jacques
Confédération des Organisations de Jeunesse (COJL)	Leclercq Christian
Fédération des Femmes PRL	Herzet Jacqueline
Pensée Libérale	Burstin Francis
Besace STL (sport, tourisme, loisirs)	Albert Clarisse
	Jadot Philippe
ReForm (recherche et formation socio-culturelles)	Jottard Françoise
Centre libéral d'Action et de Réflexion sur l'Audiovisuel (CLARA)	Leclercq Christian
Centre d'Aide au Développement dans la Liberté et le Progrès (DELIPRO)	Cools Marc
	Bricteux Guy
Coopération et Progrès	Petitjean Charles
	Brassinne Jacques

## 6.2 Le nombre de collaborateurs parlementaires

Au niveau du Parlement fédéral: 9 collaborateurs

Au niveau des Conseils régionaux: 1 collaborateur

Au niveau des Conseils communautaires: 1 collaborateur mi-temps

## 6.3 Le nombre de collaborateurs au siège du parti

- collaborateurs avec un contrat de travail permanent: 8

- nombre global de collaborateurs: 10

## 7. Les cadres

Le PRL a:

75 conseillers provinciaux

9 députés permanents

1084 conseillers communaux



198      échevins  
67      bourgmestres

## 8. Les membres du parti

Le PRL comptait 34.400 membres en 1992 et 35.300 en 1993 dont deux tiers d'hommes et un tiers de femmes.

Le PRL national compte 5 fédérations provinciales et 20 fédérations d'arrondissement (+ la fédération d'Outre-Mer). Le PRL comporte également 288 sections locales.

## 9. Publications

Publications programmatrices

- Le contrat de confiance entre le PRL et le citoyen.
- Déclaration de principes.
- Programmes électoraux.

Périodiques

- PRL Téléx (bimensuel)
- PRL Documents (bimestriel)
- Liberté (trimestriel)

## 10. Comptes déclarés par le parti. <sup>4</sup>

Les données figurant dans le rapport sont le résultat des activités de l'A.S.B.L. GESTION ET ACTION LIBÉRALE<sup>5</sup> pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1992 au 31 décembre 1993 et de l'A.S.B.L. IDÉES ET ACTION pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1992 au 31 octobre 1993<sup>6</sup>.

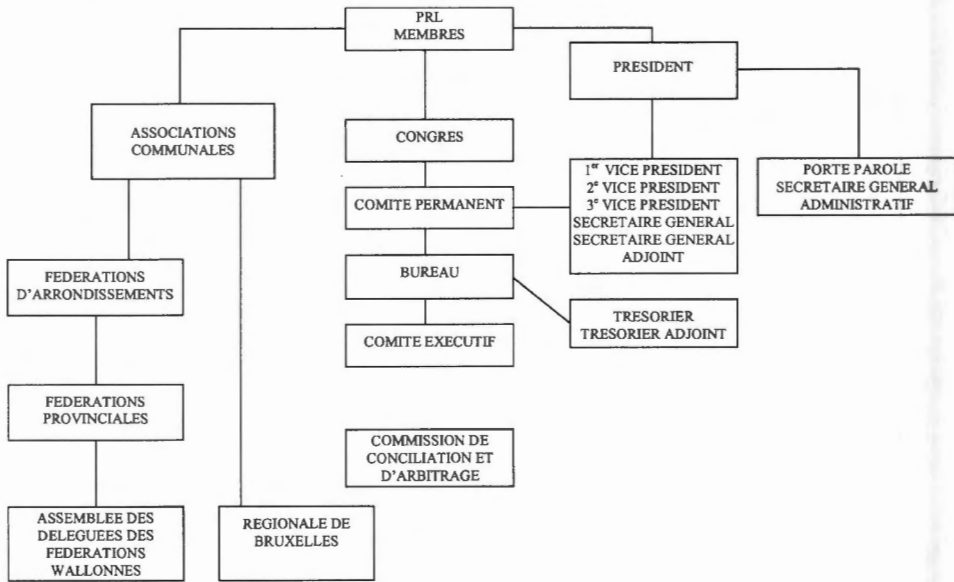
<i>Recettes</i>	1992	1993
- produits courants	56969606	92621578
- résultats exceptionnels	1362629	1375072
<i>Dépenses</i>		
- charges courantes	55397651	90077391
- résultats financiers	1572440	2821002
<i>Résultat:</i>	1362144	1098257

<sup>4</sup> Rapport de la Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Sénat et Chambre des Représentants*, 993/2 (S.O. 1992-1993) (Chambre), p. 19. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur les comptes enregistrés et clôturés de recettes et de dépenses des A.S.B.L., constituées en vertu de la loi du 4 juillet 1989, ainsi que sur les recettes et les dépenses des partis politiques. *Chambre des Représentants et Sénat*, 1397/1 (S.O. 1993-1994) (Chambre), p. 23-27.

<sup>5</sup> Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989.

<sup>6</sup> Créée en vertu de l'article 71 du Code des impôts sur les revenus.

11. Organigramme



## **PARTI SOCIALISTE (PS)**

### **1. Le Congrès**

- Tournai, 25 janvier 1992: Election du président Ph. Busquin et du vice-président V. Féaux.
- Bruxelles, 5 mars 1992: Congrès de participation;
- Libramont, 13 février 1993. Congrès administratif;
- Charleroi, 2 octobre 1993: Congrès de rentrée politique.

### **2. Le Conseil Général**

Il y a eu en 1992 un Conseil Général à Andenne le 24 juin: La sécurité.  
Le Conseil Général a été convoqué trois fois en 1993:

- Liège, 6 mars 1993: L'Emploi;
- Gembloux, 11 septembre 1993: Les relations entre les générations;
- Bruxelles, novembre 1993: Le plan global.

### **3. Le Bureau**

#### **3.1 Composition**

Art. 28 des statuts: Le Bureau comprend:

1. d'une part, des membres avec voix délibérative:

*Situation 1992-1993*

- 4 membres de droit:

- le Président;	Busquin Philippe
- les deux Vice-Présidents;	D'Hoogh Christian Féaux Valmy
- le Secrétaire général; Busquin Philippe	Gailliez Roger

- des membres élus par un même vote du Congrès administratif dont les délégués portent leurs suffrages sur 22 candidats, ni plus, ni moins:

- un représentant de chacune des 14 fédérations visées à l'article 12 (à l'exception de la fédération Outre-Mer) et le représentant de la régionale de langue allemande;

- les 7 candidats ayant obtenu le plus de suffrages qui n'ont pas été élus dans la première dévolution.

- En plus de ces 22 membres et si cela s'avère nécessaire, seront successivement déclarés élus:

- un ou des représentants de la fédération de Bruxelles afin que le Bureau compte au moins 3 membres de celli-ci;

- un ou des femmes, un ou des jeunes afin que le Bureau compte, conformément à l'article 6, au moins 5 femmes et 3 jeunes.

Coëme Guy (483)<sup>7</sup> (*Huy-Waremme*)  
 Urbain Robert (470) (*Mons*)  
 Anselme Bernard (470) (*Namur*)  
 Van Cauwenberghé Jean-Claude (468) (*Charleroi*)  
 Burgeon Willy (467) (*Thuin*)  
 Daerden Michel (466) (*Liège*)  
 Marchal Jacky (441) (*Brabant wallon*)  
 Santkin Jacques (436) (*Luxembourg*)  
 Debauque Michel (428) (*Soignies*)  
 Delizée Roger (408) (*Dinant-Philippeville*)  
 Moureaux Philippe (376) (*Bruxelles*)  
 Ylieff Yvan (361) (*Verviers*)  
 Henneuse Roger (334) (*Hainaut occidental*)  
 Demazy André (96) (*Forces Belges en Allemagne*)  
 Crucke Jean-François (183) (*Régional de langue allemande*)  
 Di Rupo Elio (464)  
 Collignon Roger (463)  
 Baudson André (434)  
 Mathot Guy (424)  
 Happart José (346)  
 Dehousse Jean-Marie (333)  
 Onkelinx Laurette (315)

Dury Raymonde (176)  
 Lallemand Roger (310)

Burgeon Colette (176)  
 Lizin Anne-Marie (117)  
 Tixhon Claudine  
 Delbeque Benoît  
 Demotte Rudy  
 Jaumonnet Stéphane

Les membres suppléants:

Bayenet M., Collart J., Durieux C., Grosjean A., Hofman G., Larcier G., Mouton H., Pecriaux N.H., Taminiaux W., Tomas E., Walry L..

<sup>7</sup> Voix obtenue. *Le Peuple*, 15 février 1993.

## 2. D'autre part, des membres avec voix consultative:

“le Secrétaire général adjoint;

le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde;

le Président ou, s'il est élu direct, un représentant des groupes parlementaires socialistes;

les membres socialistes du gouvernement national et des exécutifs régionaux et communautaires;

deux représentants du Mouvement des Jeunes Socialistes;

deux délégués des Comités Inter-entreprises;

les délégués des mouvements de l'Action commune;

les Ministres d'Etat socialistes;

la déléguée aux Droits de la Femme;

le représentant du Collège des Secrétaires fédéraux désigné par celui-ci;

deux représentant(e)s de la Confédération des Pensionnés Socialistes;

trois représentant(e)s du Conseil des représentants des Socialistes Européens.

Le Bureau peut inviter à ses séances toute personne dont la présence est jugée utile.”

Il s'agit de:

Appelmans B., Biefnot Y., De Backer B., De Galan M., Debury J.P., Delhay J.B., Despy L., Doyen O., Eerdeken C., Flahaut A., Fostier J., Giarrocco R., Glinne E., Guy J., Henry J.P., Hotyat R., Jacobs V., Janssens F., Janssens Ch., Lambertz K.H., Lemaire H., Moriau P., Moureaux S., Picqué Ch., Pirot F., Ramaekers R., Remacle J., Spitaels G., Stoffels Ed., Vandoren J..

### 3.2 *Frequence des réunions: hebdomadaire.*

## 4. L'Exécutif

### *Composition*

### *Situation 1992-1993*

Art. 33 des statuts: L'Exécutif du Parti comprend:

- le Président	Busquin Philippe
- les Vice-Présidents	D'Hoogh Christian Féaux Valmy
- le Secrétaire général	Gailliez Roger
- le Secrétaire général adjoint	Pirot François
- les Présidents des groupes parlementaires socialistes	Eerdeken Claude ( <i>Chambre</i> ) Lallemand Roger ( <i>Sénat</i> ) Biefnot Yvon ( <i>Conseil Comm. Française</i> ) Henry J.P. ( <i>Conseil Rég. Wallon</i> )
- le Directeur du Centre d'Etudes et de l'Institut Emile Vandervelde.	Flahaut André

## 5. Elections des mandats

Philippe Busquin a été élu président le 25 janvier 1992 avec 515 voix (3 abstentions et 1 contre). Valmy Féaux a été élu comme vice-président avec 401 voix (63 abstentions et 7 contre).

Philippe Busquin a été réélu le 13 février 1993 avec 521 voix sur 523 (1 abstention, 1 contre).<sup>8</sup> Valmy Féaux a obtenu 423 "oui" et 49 "non" et est donc réélu comme vice-président.

## 6. Membres du parti

Le PS comptait "140.000" membres et est structuré en 830 sections locales et 120 sections d'entreprises.<sup>9</sup>

## 7. Comptes déclarés par le parti<sup>10</sup>

Les données sont le résultat des activités de l'A.S.B.L. FONSOC<sup>11</sup> et de l'A.S.B.L. C.A.D.<sup>12</sup> et couvrent la période du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1993.

<i>Recettes</i>	<i>1992</i>	<i>1993</i>
- produits courants	92412252	145295245
- résultats financiers	3858670	3227671
<i>Dépenses</i>		
- charges courantes	95732326	146467598
<i>Résultat:</i>	538596	2055318

## 9. Publications

- Périodiques:

- *En direct* (hebdomadaire).

- Institut Emile Vandervelde:

*Socialisme* (bimestriel)

*Notes de documentation de l'IEV:*

La politique hospitalière;

Le PS: OUI à la sécurité.

- *L'extrême-droite en Wallonie et à Bruxelles.*

8 *Le Peuple*, 15 février 1993

9 Discours de Roger Gailliez au Congrès Administratif à Bruxelles, 18 février 1995

10 Rapport de la Commission de Contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Sénat et Chambre des Représentants*, 993/2 (S.O. 1992-1993) (Chambre), p. 18. Publication des rapports financiers des réviseurs d'entreprises sur les comptes enregistrés et clôturés de recettes et de dépenses des A.S.B.L., constituées en vertu de la loi du 4 juillet 1989, ainsi que sur les recettes et les dépenses des partis politiques. *Chambre des Représentants et Sénat*, 1397/1 (S.O. 1993-1994) (Chambre), p. 8-13

11 Créée en vertu de l'article 22 de la loi du 4 juillet 1989

12 Créée en vertu de l'article 71 du Code des impôts sur les revenus

## 10. Organigramme

Etant donné qu'il ne s'est pas produit de modification par rapport à la situation de 1983, nous renvoyons à l'organigramme publié dans la "Morphologie des partis politiques francophones", Res Publica, 1984, n° 4, p. 511.